

Une introduction à La plate-forme de l'industrie verte

I. Contexte

L'initiative de l'ONUDI en faveur d'une industrie verte : De l'initiative à la plate-forme

L'initiative en faveur de l'industrie verte est une initiative de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Son objectif est d'intégrer des considérations sociales et environnementales dans les opérations des entreprises de tous les pays et régions par une utilisation plus efficace de l'énergie et des matières premières et en utilisant des pratiques et applications novatrices de technologies nouvelles et vertes. Elle a été annoncée pour la première fois en septembre 2009 par le Directeur général de l'ONUDI, Kandeh K. Yumkella, lors de la Conférence internationale sur l'industrie verte en Asie à Manille aux Philippines. A partir des résultats de cette Conférence et de ceux de la Conférence de suivi qui a eu lieu à Tokyo au Japon en novembre 2011, l'ONUDI propose maintenant de mettre en œuvre l'initiative par le lancement d'un partenariat mondial d'action multipartite de haut niveau, connu comme étant la plate-forme de l'industrie verte.

L'initiative du PNUE pour une économie verte

En 2008, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a lancé l'initiative pour une économie verte. Le rapport sur l'économie verte, publié en 2010, manifeste comment l'écologisation de l'économie peut être un nouveau moteur pour la croissance, un créateur net d'emplois décents ainsi qu'une stratégie vitale pour faire disparaître la pauvreté persistante. En 2012, le rapport sur l'économie verte intitulé « Business Case for the Green Economy », fondé sur l'expérience du PNUE en matière d'efficacité des ressources dans le secteur privé et le long de la chaîne de valeur, comme par exemple le développement d'outils de consommation et de production durables, d'instruments et d'approches volontaires basés sur le marché, de partenariats multipartites, d'activités de support technique et de renforcement des capacités. Les rapports du PNUE sur l'économie verte ainsi que ses activités dans le domaine de l'efficacité des ressources aideront à soutenir les opérations de la plate-forme de l'industrie verte.

Mission

La plate-forme de l'industrie verte est un partenariat mondial multipartite de haut niveau conçu pour agir comme une tribune permettant de catalyser, mobiliser et intégrer l'action pour l'industrie verte dans le monde entier. Il fournit un cadre permettant de réunir des dirigeants issus des gouvernements, des entreprises et sociétés civiles pour garantir des engagements concrets et mobiliser l'action permettant de soutenir l'industrie verte, c'est-à-dire *l'écologisation des procédés de fabrication et la création d'industries vertes pour la production de biens et services voués à l'usage national ou à l'exportation*. En encourageant l'utilisation plus efficace de l'énergie et des matières premières dans les procédés de fabrication et les services, la plate-forme contribuera à un développement industriel plus propre et plus compétitif et aidera à réduire la pollution et la dépendance vis-à-vis de l'utilisation non durable des ressources naturelles.

Une définition plus détaillée de l'industrie verte est exposée dans l'encadré de la dernière page de ce document d'introduction.

Objectif

La Plate-forme promouvra la création de nouvelles industries vertes et aidera les industries déjà existantes à améliorer leurs contributions au développement économique et à la protection sociale et écologique. Cela se réalisera en fournissant un cadre où des organisations signataires pourront rendre disponibles des outils pour développer des feuilles de route permettant d'intégrer des politiques en faveur de l'industrie verte et partager et adapter les meilleures pratiques dans les stratégies organisationnelles et les plans de développement pour aller au-delà des « affaires courantes » et faire

avancer le développement, l'application et l'innovation technologiques dans l'initiative en faveur de l'industrie verte.

Caractéristiques

La Plate-forme aura un certain nombre de particularités, y compris:

- *Son mandat* - ce sera le premier et le plus grand cadre multipartite construit délibérément pour promouvoir l'industrie verte et renforcer les mandats de l'ONUDI et du PNUE. Une plate-forme qui sera orientée vers l'action et dont le but sera d'inciter la réalisation de véritables progrès en faveur de l'industrie verte et de s'assurer que la « révolution de l'industrie verte » reçoit bien le profil politique, le foyer et la cohérence qu'elle mérite.
- *Son modèle d'adhésion* - la plate-forme sera construite sur un modèle de partenariat public/privé réunissant des dirigeants issus du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. En support à cela, une gouvernance multipartite et un modèle d'adhésion sera mis en place pour promouvoir diverses approches novatrices et efficaces.
- *Son matériel* - Il aidera à établir des liens entre les bases de données existantes et à développer son propre matériel et ses propres mécanismes de communication, y compris un portail en ligne permettant de partager des informations sur des politiques, technologies et développements pertinents. Les outils potentiels, décrits dans la section IV ci-après, comprennent des réunions rassemblant les parties prenantes clés, la commande de travaux de recherche et le développement de projets en partenariats.

II. Gouvernance

La plate-forme sera un cadre d'adhésion volontaire, liant les participants selon leur engagement mutuel concernant l'avancement de l'industrie verte par une approche commune décrite dans la « Déclaration de soutien » à la plate-forme de l'industrie verte (en pièce jointe). La plate-forme n'aura pas de statut juridique indépendant, mais fonctionnera comme un cadre consensuel d'exploitation administré conjointement par L'ONUDI et le PNUE pour les organisations et organismes qui auront signé la « Déclaration de soutien ».

La structure, les priorités thématiques, le programme de travail et le budget de la Plate-forme seront développés par un Conseil consultatif. Le Conseil consultatif consistera en deux parties :

- a) Un *Conseil de direction*, responsable de prendre des décisions sur la direction globale, le plan de travail, le budget et la gouvernance de la plate-forme. Il comprendra le Directeur général de L'ONUDI et le Directeur exécutif du PNUE agissant sur leurs mandats respectifs. Le Conseil de direction inclura aussi un président-directeur général d'entreprise, nommé sur une base personnelle dans un rôle consultatif. Les responsabilités de président du Conseil consultatif tourneront annuellement entre les membres du Conseil de direction.
- b) Un *Conseil consultatif*, responsable de développer et conseiller sur les priorités, la stratégie et le plan de travail de la plate-forme. Pour assurer une représentation équilibrée, experte et diverse, le Conseil sera initialement constitué de cinq (5) à huit (8) représentants de pays, cinq (5) à huit (8) représentants du secteur privé (incluant tant des multinationales que de petites à moyenne entreprises) et deux (2) à trois (3) membres représentant des associations commerciales internationales. La composition du Conseil sera renforcée au fil du temps avec la participation des organisations de la société civile, y compris des responsables issus des principaux groupes de réflexion, du milieu universitaire, des organismes de recherche et des organisations à but non lucratif.

Comme signe de leur engagement envers la plate-forme, tous les membres du Conseil consultatif auront le statut de ministre, de directeur général (ou leur équivalent de haut niveau). Les membres du Conseil consultatif seront invités à servir le Conseil pour un mandat de trois ans.

Comme convenu, l'ONUDI et le PNUE avec le support d'autres corps de l'ONU associés, fourniront l'essentiel des services de secrétariat de la plate-forme.

En plus d'approuver le premier plan de travail de la plate-forme, la première réunion du Conseil consultatif approuvera les procédures d'exploitation du Conseil, y compris des dispositions permettant de s'assurer de la transparence et de la responsabilité de sa procédure.

III. Les principales échéances

Lancement

La Plate-forme a été officiellement lancée lors d'un événement public important, qui s'est tenu le 16 juin 2012 à l'occasion de la Conférence de l'ONU de 2012 sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil la semaine suivante.

Calendrier des réunions

On s'attend à ce que le Conseil consultatif se réunisse au complet deux à trois fois chaque année. Au moins une réunion sera tenue en personne, tandis que les autres pourront être conduites en utilisant des technologies de vidéo-conférence. Dans certains cas, le Conseil consultatif pourra éventuellement déléguer le travail lié à un projet à des groupes de travail spécifiques. Le Conseil consultatif prendra des décisions finales sur son calendrier des réunions, y compris sur le besoin de réunion de chaque groupe de travail.

Durée

Comme noté ci-dessus la première phase de la Plate-forme sera conduite pour une durée de trois ans, après quoi son mandat, ses opérations et sa gouvernance seront passés en revue et révisés selon que de besoin.

IV. Participation

Critères d'éligibilité des signataires

La plate-forme sera un cadre mondial multipartite volontaire ouvert à la signature du directeur général/responsable d'organisations issues des secteurs public, privé et de sociétés civiles qui s'intéressent aux progrès de l'industrie verte. Parmi les signataires, on pourrait trouver : des gouvernements nationaux, des organisations intergouvernementales, des sociétés multinationales, des petites et moyennes entreprises, des associations commerciales sur les technologies propres, des institutions universitaires, des organisations d'innovation et de recherche et d'autres organismes de la société civile ayant de l'intérêt pour ou de l'expertise sur les politiques et technologies de l'industrie verte. Les sociétés éligibles seront tenues d'observer le cœur des principes des Nations Unies, comme ceux du Pacte mondial des Nations Unies.

Nature et portée de l'engagement

L'adhésion à la plate-forme sera validée par la signature de la « déclaration de soutien ». En signant la plate-forme, les signataires déclarent leur soutien public à ses objectifs, leur engagement à promouvoir les principes de l'industrie verte dans leurs organisations et avec d'autres selon la façon qu'ils estiment la plus appropriée et ils s'engagent à partager des informations et des idées sur leurs expériences et accomplissements. Les activités et les accomplissements peuvent être soumis à la discussion et à l'examen public ou à l'examen par des pairs.

Dans sa première phase, la signature de la plate-forme se fera sur la base d'une invitation. Le Directeur général fera expédier les lettres d'invitation de l'ONUDI avant l'événement de lancement. Celles-ci inviteront les responsables exécutifs des organisations invitées à signer la déclaration de soutien approuvant les objectifs de la plate-forme et assurant l'engagement de leurs organisations respectives à promouvoir ses objectifs. À la suite de quoi, la signature sera ouverte à toutes les organisations.

Adhésion

L'adhésion sera gratuite. L'adhésion à la plate-forme peut engendrer des coûts dépendamment de la formule choisie par les signataires, tels que des coûts associés à la promotion des objectifs de la plate-forme et à la participation aux réunions ainsi que des coûts internes d'investissement associés à l'innovation.

Durée de l'engagement

Les signataires de la déclaration de soutien s'engagent à soutenir les objectifs de la plate-forme pour une durée de trois ans (c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2015), période à laquelle le rôle de la plate-forme sera revu et révisé au besoin.

V. Fonctionnement

La nature précise des mécanismes d'exploitation de la plate-forme sera déterminée par le Conseil consultatif. On considérera une vaste gamme d'outils qui seront choisis sur la base de leur adéquation pour la réalisation d'objectifs et d'activités spécifiques et sur la disponibilité des ressources adéquates. Ceux-ci comprendront :

- un portail web pour partager des informations sur les membres, activités et les meilleures pratiques;
- la convocation aux réunions de la plate-forme, des groupes de travail et des équipes spéciales ;
- des services consultatifs en matières de politique, technologie et de finance;
- une aide par des introductions et du réseautage ;
- la commande de nouveaux travaux de recherche (y compris des enquêtes) et le partage des travaux de recherche déjà existants ;
- le développement d'indicateurs et de moyens de mesure appropriés ;
- la dissémination et l'amélioration d'instruments de références et d'outils d'auto-assistance ; et
- l'attribution de distinctions et autres formes de reconnaissance de progrès.

VI. Avantages

Il y aura pour les membres issus d'un gouvernement ou d'une entreprise de multiples avantages à rejoindre la plate-forme, tels que :

- un contexte favorable pour la création d'emplois, la culture d'un développement économique durable, l'encouragement d'une transition rapide vers une économie verte et efficace vis-à-vis des ressources et le recul de la pauvreté;
- la réduction des déchets et une augmentation de l'efficacité des activités industrielles et l'accompagnement dans l'amélioration de la compétitivité organisationnelle/nationale;
- une meilleure sensibilisation et diffusion de l'information sur les avantages de l'industrie verte et sur les politiques et pratiques pertinentes à travers le monde ;
- des occasions étendues de réseautage et de partenariats à tous les niveaux en lien avec des politiques et des projets en faveur de l'industrie verte;
- de meilleures possibilités pour élaborer des feuilles de route nationales/organisationnelles vers l'industrie verte et de développer des projets spécifiques en partenariat ;
- une meilleure attention de la part d'investisseurs du marché des capitaux cherchant à réduire leur exposition aux fluctuations des prix des produits de base et des risques associés ;
- de meilleures occasions d'inspirer et d'engager des salariés dans l'innovation concernant les technologies industrielles, la gestion et les approches politiques ; et
- une reconnaissance accrue de l'engagement d'avant-garde dans le domaine en expansion de l'industrie verte.

Afin d'éviter d'éventuels problèmes avec l'utilisation des noms des organisations, il n'y aura pas de logo de la « plate-forme de l'industrie verte » proposé à cette étape.

VII. Financement

La plate-forme fonctionnera comme un organisme à but non lucratif et exigera des financements pour ses opérations principales de la part des donateurs. Les coûts de démarrage seront initialement couverts par les budgets de l'ONUDI et du PNUE et le soutien des donateurs. Tandis que le modèle financier et les exigences exacts seront décidés par le Conseil consultatif, on prévoit qu'il y aura deux budgets séparés : le premier pour des activités liées au secrétariat, aux réunions et activités structurelles (par exemple l'établissement d'un portail d'information en ligne) et le second pour de la recherche et des projets. Ces deux budgets seront modestes et ne sont pas prévus pour remplacer l'investissement des gouvernements ou du marché privé dans des activités industrielles spécifiques. Cependant, compte-tenu de l'importance des investissements financiers requis pour le passage à l'industrie verte, l'une des premières priorités de la plate-forme sera d'identifier les sources actuelles de financement qui pourraient être utilisées à cette fin.

Qu'est-ce que l'industrie verte¹ ?

On peut définir simplement l'industrie verte comme étant l'ensemble de la production et du développement industriels qui ne se font pas au détriment de la santé des écosystèmes naturels ou des êtres humains. L'industrie verte est conçue pour intégrer les considérations environnementales, climatiques et sociales dans les opérations des entreprises. Elle fournit une plate-forme pour s'attaquer aux défis mondiaux et corrélés entre eux par un ensemble d'approches et de stratégies transversales, immédiatement exploitables et qui s'appuient sur des industries émergentes et les forces du marché.

L'industrie verte implique une stratégie à deux dimensions permettant de créer un système industriel qui n'exige pas une continuelle croissance de l'utilisation des ressources naturelles ni de la pollution pour soutenir la croissance et le développement. Ces deux dimensions sont:

1) *L'écologisation de l'industrie existante*: Permettre et soutenir toutes les industries indépendamment de leur secteur, taille ou l'emplacement, à rendre leurs opérations, processus et produits en utilisant les ressources plus efficacement ; en rendant plus durable les systèmes énergétiques industriels par une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelable ; en éliminant progressivement les substances toxiques ; et en améliorant la santé et la sécurité au travail dans l'industrie.

2) *La création d'industries vertes*: Établir et étendre des industries vertes (nouvelles) qui fournissent des biens et services respectueux de l'environnement. L'industrie verte est un secteur diversifié et en rapide expansion, qui couvre tous les types de services et technologies qui aident à réduire l'impact sur l'environnement et la consommation des ressources. Ceci inclut la réutilisation des matériaux, le recyclage, le traitement et la gestion des déchets, aussi bien que la dispensede services de conseil en matières d'environnement et d'énergie, comme des sociétés de services énergétiques et des sociétés qui fournissent des services de contrôle, de mesure et d'analyse.

Avantages de l'industrie verte

Il y a de multiples avantages à pour suivre une approche en faveur de l'industrie verte. Cela comprend une réduction des coûts des matières premières (c'est-à-dire des produits de base), une sécurité accrue de l'approvisionnement, une réduction des risques de pollution et des coûts associés, une baisse du coût du capital, un engagement accru de la part des employés, une sensibilisation accrue vis-à-vis des technologies intelligentes, des capacités d'innovation et des compétences accrues et une amélioration de la notoriété de la marque et de sa compétitivité sur les marchés. Concernant la politique publique aux niveaux de l'entreprise, national et mondial, l'industrie verte est un moyen pratique d'assurer la croissance économique et le développement durable à long terme.

Relation entre l' « économie verte » et le développement durable

Comme le concept « d'économie verte », celui de « l'industrie verte » peut être considéré comme un moyen important et pratique de réaliser le développement durable. Tandis que la poussée de « l'économie verte » permet d'atteindre un bien-être et une équité sociale accrus en réduisant simultanément les risques environnementaux et les pénuries écologiques, « l'industrie verte » transforme la fabrication et les secteurs de l'industrie qui y sont associés par une utilisation plus efficace/productive/responsable des matières premières pour qu'ils contribuent plus efficacement au développement industriel durable. Il s'agit de faire plus et mieux, avec moins. L'industrie verte est ainsi le secteur stratégique pour la réalisation de l'économie verte et, au final, du développement durable.

¹ONUDI (2011) L'initiative de l'ONUDI en faveur d'une industrie verte pour un développement industriel durable